

Longueuil, le 16 novembre 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 38007- Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 novembre dernier, concernant le 1090, rue Joséphine à Longueuil. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 23 février 1994 (4 pages)

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (3)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G7610-16-01-0451100 DATE DE RÉDACTION : 94/02/23  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94/02/22  
A M J

HEURE : - Arrivée : 13:45  
- Départ : 14:00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JOCELYNE AUGER

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
1090 RUE JOSEPHINE  
LONGUEUIL

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
Articles 53-54 L.A.D.  
964 BEAUDOIN  
LONGUEUIL

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [X]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :  
NOM/FONCTION : Articles 53-54 L.A.D. Articles 53-54 L.A.D. Articles 53-54 L.A.D.  
TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : PLAINTÉ CONCERNANT LE BRULAGE  
DE DÉCHETS DOMESTIQUES

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-16-01-0451100 DATE DE RÉDACTION : 94102123  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En compagnie de **Articles 53-54 L.A.D.** j'ai visité  
la buanderie où se situe l'entrée du gaz  
et le local de la fournaise.  
Avec ce type de fournaise, il est impossible  
d'utiliser tout autre combustible que ce soit.  
L'endroit est propre, les chutes à déchets  
ont été condamnées sur les étages.  
Les déchets sont transportés dans une boîte à  
claire-voie située à l'arrière du bloc.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 67610-16-01-0451100 DATE DE RÉDACTION : 94/10/21 23  
A M J

3. CONCLUSION

*La plainte pour brûlage de déchets dans un incinérateur domestique est non fondée*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G7610-16-01-0451100 DATE DE RÉDACTION : 94 02 23  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

FERMER LE DOSSIER

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : JOCELYNE AUGER Joelyne Auger 94102123  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Sylvie Côté Sylvie Côté 94102123  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord avec les recommandations!